Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213500465-20260605-2026_047-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE
Commune de Les BRULAIS 35330

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 Juin 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote	
A la majorité des suffrages exprimés	
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Le : 11/06/2026
Et Publication ou notification du : 11/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 19 heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle associative et citoyenne de la commune, sous la présidence de Monsieur Hugues RAFFEGEAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 1er juin 2026. Un affichage a été fait sur la vitrine extérieure devant la mairie le même jour.

Présents : M RAFFEGEAU Hugues, Maire, M BARRE Emmanuel, Mme BERTHIER Karen, Mme BRUNARD Chrystèle, M DANION Dominique, Mme DELEPIERRE Sokun-Théavy, M DUHEN Eric, Mme FLAGEUL Marie-Emmanuelle, Mme GOUSSAIN Marie-Rose, Mme GROUX Claudie, M LECLERC Olivier, M LEGENDRE Jérôme, M MENOU Alain, Mme PHILIPPE Sylvie et M ROLLAND Yannick.

Secrétaire de séance : Mme Chrysèle BRUNARD

N°2026/047 – *INSTITUTION ET VIE POLITIQUE* – ELECTIONS SÉNATORIALES : DESIGNATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLÉANTS COMPOSANT LE COLLEGE ÉLECTORAL

Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

- Monsieur Alain MENOU
- Monsieur Dominique DANION
- Madame Marie-Rose GOUSSAIN
- Madame Marie-Emmanuelle FLAGEUL.

La présidence du bureau est assurée par le maire.

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Le maire indique que doivent être élus 3 délégués et 3 suppléants.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213500465-20260605-2026_047-DE

b) Les candidatures enregistrées :

Les candidats peuvent se présenter soit isolément, soit sur une liste qui peut être incomplète. Les ajouts et les suppressions de noms sont autorisés.

Les candidatures enregistrées sont celles de M Hugues RAFFEGEAU, Mme Chrystèle BRUNARD et Mme Sylvie PHILIPPE.

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote qui a lieu à bulletin secret majoritaire à deux tours

c) Élection du délégué (ou des délégués)

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme Sylvie PHILIPPE : 15 voix
- Mme Chrystèle BRUNARD : 15 voix
- M. Hugues RAFFEGEAU : 15 voix

Mme Sylvie PHILIPPE, Mme Chrystème BRUNARD et M Hugues RAFFEGEAU ayant obtenu la majorité absolue, ils sont est proclamés élu en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

d) Élection des suppléants

Les candidatures enregistrées sont celles de M Olivier LECLERC, M Yannick ROLLAND et M Emmanuel BARRE.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. Olivier LECLERC : 15 voix
- M. Yannick ROLLAND : 15 voix
- M. Emmanuel BARRE : 15 voix

M Olivier LECLERC, M Yannick ROLLAND et M Emmanuel BARRE ayant obtenu la majorité absolue, ils sont proclamés élu en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Pour extrait conforme,
En Mairie le 11 juin 2026

Le Maire,
Hugues RAFFEGEAU

MAIRIE DE LES BRULAIS (ILLE ET VILAINE)

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213500465-20260605-2026_047-DE

Observation :

L'élection est acquise au premier tour, si un candidat recueille la majorité absolue des suffrages exprimés. La majorité absolue est égale, si le nombre des suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés. Si le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité absolue est égale à la moitié arrondie à l'entier supérieur. Dans le cas contraire, il est procédé à un second tour. Au second tour la majorité absolue suffit. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

En cas de scrutin plurinominal (présentation des candidats par listes), les suffrages sont décomptés individuellement par candidat et non par liste.

L'ordre des suppléants est déterminé successivement :

- par l'ancienneté de leur élection (élection au premier ou au second tour),
- pour les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin, par le nombre de voix obtenues,
- en cas d'égalité de voix, par l'âge des candidats, le plus âgé étant élu.

Ainsi pour les suppléants appartenant à une même liste, l'ordre est déterminé, en cas d'égalité de voix par l'âge des candidats et non par leur rang de présentation sur la liste.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213500465-20260605-2026_047-DE